

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 JUIN 2025 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS : Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur RICHER, Madame BRISSEZ, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame MEYZONNY, Monsieur ABBES, Monsieur LAFAYOLLE de la BRUYERE.

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :

Madame GRIMAL (à Monsieur FABRE)
Monsieur BOURDIN (à Madame PETIT)
Monsieur GRANJU (à Monsieur DEROUBAIX)
Madame ARMAND (à Monsieur GUEUR)
Monsieur DI PERNA (à Monsieur BECQUART)
Madame SEYTIER (à Madame FALCON)
Madame QUELIN (à Monsieur CHRISTIN)

ABSENTS :

Monsieur KARTAL, Madame PONCET, Madame ARBORE, Monsieur RIBIERE, Madame ARENA, Monsieur LARBI.

Le quorum est atteint.

Monsieur Jacques BECQUART est désigné secrétaire de séance.

**2025.04.29 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION
« ÉCOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE »**

(Rapporteur : Aurélie PETIT)

Nomenclature : 7.5.3 – Subventions accordées à des associations

L'association « École de Musique et de Danse » est l'une des principales structures culturelles de la Ville, proposant l'apprentissage de nombreux instruments de musique ainsi que plusieurs disciplines de danse.

La ville d'Ambérieu en Bugey et l'association sont liées par une convention pluriannuelle d'objectifs. La Ville apporte notamment un soutien par la mise à disposition du château des Échelles et par le biais d'une subvention de fonctionnement ainsi qu'une participation pour la mission de Direction de l'école.

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20250619-DEL_2025_04_29-DE
Date de télétransmission : 24/06/2025
Date de réception préfecture : 24/06/2025 1

L'École de Musique et de Danse a, par le biais des axes et objectifs de la convention, fait évoluer son fonctionnement et ses activités pour coller davantage aux attentes de la population et notamment renouveler les cursus d'apprentissage de la musique. Ainsi, l'association a pu stabiliser ses effectifs et ses finances, et développer ses activités et sa visibilité.

Afin de passer cette phase de transition sereinement, l'association a sollicité le versement d'une aide exceptionnelle cette année.

De ce fait, afin de soutenir cette dynamique nouvelle et marquer le soutien de la Commune à cet établissement culturel central du territoire, il est proposé de verser la somme de **8 000 €**.

La Commission Municipale **Culture et Patrimoine**, lors de sa séance en date du **16 juin 2025** a émis un avis **favorable**.

La Commission Municipale **Finances**, lors de sa séance en date du **16 juin 2025** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

1. **D'ACCORDER** l'octroi d'une subvention d'un montant de **8 000 €** à l'association « École de musique et de danse » ;
2. **D'IMPUTER** la dépense au Budget Principal, Chapitre 65748.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le **24 JUIN 2025**

Daniel FABRE

Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Jacques BECQUART

Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20250619-DEL_2025_04_29-DE
Date de télétransmission : 24/06/2025
Date de réception préfecture : 24/06/2025